

**Règlement de l'offre de remboursement partiel
« Jusqu'à 70€ en bon d'achat, on y va ? »**

Opération « POUR LES MANIAQUES ET LES FANS DU HAMAC, ILY A ZODIAC »

Règlement de l'offre de remboursement partiel « Jusqu'à 70€ en bon d'achat, on y va ? »

ARTICLE 1/ PRÉSENTATION

FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE, ayant son siège social à Avenue Maurice Bellonte, 66000 PERPIGNAN, inscrite au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 300300290, FLUIDRA BELGIQUE ayant son siège à Avenue Zénobe Gramme, 1300 WAVRE, et FLUIDRA S.A., ayant son siège social à Av. Alcalde Barnils, 69, 08174 Sant Cugat del Vallès, Barcelona, Espagne en tant que société mère du Groupe FLUIDRA organisent une opération du 4 mai au 28 juin 2024 en France métropolitaine (Corse incluse) et en Belgique.

Cette opération baptisée «**POUR LES MANIAQUES ET LES FANS DU HAMAC, ILY A ZODIAC** » propose une offre de remboursement partiel « **Jusqu'à 70€ en bon d'achat, on y va ?** », valable pour tout achat d'un produit de la gamme FREERIDER

L'opération est annoncée sur :

- Des banderoles
- Des stop rayons

La liste des supports relayant l'opération est donnée à titre indicatif mais peut être amenée à évoluer.

Cette promotion « Jusqu'à 70€ en bon d'achat, on y va ? » consiste à rembourser partiellement, au travers d'un bon d'achat, les clients pour l'achat d'un robot ZODIAC neuf de la gamme FREERIDER, effectué durant la période promotionnelle, auprès d'un revendeur inscrit à l'opération. La liste exhaustive de ces revendeurs peut être consultée à tout moment via le lien www.zodiac-promo.fr/revendeurs. La liste des produits porteurs de l'offre est mentionnée en annexe 1.

LES CONDITIONS ET PROCÉDURES SONT DÉTAILLÉES CI-DESSOUS

Pour obtenir votre bon d'achat, c'est simple :

- 1. ACHETEZ UN PRODUIT ZODIAC** porteur de l'offre « Jusqu'à 70€ en bon d'achat, on y va ? » dans l'un des points de vente participants entre le 4 mai et le 28 juin 2024 inclus (date sur ticket de caisse ou facture faisant foi)
- 2. MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE PREUVE D'ACHAT** (facture ou ticket de caisse avec référence(s)) et connectez-vous sur le site www.zodiac-promo.fr
- 3. COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE DE PARTICIPATION** « Jusqu'à 70€ en bon d'achat, on y va ? » : complétez intégralement vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, téléphone, et adresse email), sélectionnez le produit Zodiac® FREERIDER que vous avez acheté (menu déroulant) et indiquez son numéro de série (à trouver sur votre facture et/ou sur l'étiquette placée sur le produit), sélectionnez les nom/ ville / département de votre distributeur (dans le menu déroulant).
- 4. TÉLÉCHARGEZ VOTRE PREUVE D'ACHAT** directement sur le site (format PDF, JPEG ou PNG) : Scannez ou photographiez directement votre preuve d'achat en entourant obligatoirement le libellé du produit ZODIAC® porteur de l'offre et la date d'achat (si vous choisissez de la photographier, assurez-vous que l'ensemble du document soit net et lisible)

- 5. VALIDEZ** votre participation au plus tard le 15 juillet 2024 sur le site www.zodiac-promo.fr

Une notification de confirmation vous indiquant que votre participation a bien été prise en compte, sera affichée automatiquement en haut de la page du site www.zodiac-promo.fr.

A chaque participation correspondra une facture unique. L'utilisation d'une même facture pour différentes participations constituera une fraude

ARTICLE 2/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **EN FRANCE :**

Après réception, traitement et validation de votre participation, vous recevrez par voie postale, à l'adresse renseignée par vos soins (et dont vous faites éléction de domicile), dans un délai de 4 à 6 semaines environ, votre lettre-chèque à remettre à votre revendeur ZODIAC au plus tard le 31/12/2024.

Cette lettre-chèque est un moyen de paiement dont la valeur est indiquée en chiffres et en lettres. Elle est utilisable pour règlement de tout ou partie de vos achats le jour de sa remise en main propre à votre revendeur, valable sur la totalité des produits de son point de vente. Cette lettre-chèque sera libellée à l'ordre du revendeur partenaire de l'opération, chez lequel vous avez effectué votre achat de robot ZODIAC® FREERIDER porteur de l'offre. Elle est utilisable en 1 seule fois (non divisible) et n'est pas remboursable.

- **EN BELGIQUE :**

Après réception, traitement et validation de votre participation, vous recevrez immédiatement par mail, à l'adresse-mail renseignée par vos soins lors de votre participation, votre bon d'achat numéroté (avec code unique) à imprimer impérativement et à remettre à votre revendeur ZODIAC® au plus tard le 31/12/2024. Ce bon d'achat est un moyen de paiement dont la valeur est indiquée en chiffres. Il doit être obligatoirement imprimé et il est utilisable pour règlement de tout ou partie de vos achats le jour de sa remise en main propre à votre revendeur, valable sur la totalité des produits de son point de vente. Ce bon d'achat sera libellé à l'ordre du revendeur partenaire de l'opération, chez lequel vous avez effectué votre achat de robot ZODIAC® porteur de l'offre. Il est utilisable en 1 seule fois (non divisible) et n'est pas remboursable.

Cette offre est :

- Réserve aux particuliers du 04/05/2024 au 28/06/2024 (inclus), accessible uniquement sur Internet et valable en France Métropolitaine (Corse comprise) et en Belgique, sur les produits éligibles ZODIAC® indiqués en annexe 1
- Valable chez les distributeurs partenaires de l'opération uniquement. La liste exhaustive de ces revendeurs peut être consultée à tout moment via le lien www.zodiac-promo.fr/revendeurs.
Opération promotionnelle non-éligible à l'achat d'un robot Zodiac® sur internet.
- Non cumulable, limitée à une seule demande par produit acheté (offre limitée à une demande par formulaire en ligne) et par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même numéro de téléphone et/ou même adresse mail).

ARTICLE 3/ DOTATIONS

La dotation consiste à un bon d'achat d'une valeur de 50€ à 70€ selon le modèle de robot Zodiac® acheté (voir en annexe 1). Le bon d'achat se présente sous forme d'une lettre chèque pour la France Métropolitaine (Corse comprise) et sous forme d'un bon d'achat dématérialisé pour la Belgique, prérempli à l'ordre de son bénéficiaire exclusif (le distributeur Zodiac) avec indication de sa valeur en chiffres.

La lettre chèque et le bon d'achat dématérialisé sont non transmissibles, le participant en a le seul profit.

A l'issue de la période de validité (31/12/2024), les bons d'achat ne seront plus acceptés par les revendeurs. Les lettres chèques et bons d'achat dématérialisés non utilisés, perdus ou détériorés ne feront l'objet d'aucun remboursement sous quelque forme que ce soit. Toute tentative de fraude sera sévèrement punie. Chaque revendeur français ou belge, partenaire de cette promotion assume la responsabilité pleine et entière d'acceptation ou de refus d'un chèque ou d'un bon d'achat. En cas de litige, Fluidra Commercial France se réserve le droit de réclamer si besoin, un justificatif (une facture d'achat client) à un de ses revendeurs.

Les revendeurs encaisseront les bons d'achat remis par leurs clients, à la seule condition qu'ils leur soient remis entre le 04/05/2024 et le 31/12/2023 et qu'ils soient préalablement libellés à leur ordre, de façon lisible et sans rature. A défaut, ils seront en droit de les refuser.

Les revendeurs français encaisseront les bons d'achat émis sous forme de chèques bancaires, directement auprès de leurs établissements bancaires.

Les revendeurs belges encaisseront les bons d'achats, remis par leurs clients, auprès de la Société Fluidra, sous forme d'avoirs TTC valables sur les prochaines factures établies par Fluidra jusqu'au 31 mars 2025 inclus, sous réserve de conformité du code unique mentionné sur chaque bon d'achat.

Le montant total de ces avoirs s'élèvera à la somme des bons d'achats, remontés avec les factures associées, par chaque revendeur belge avant le 31 janvier 2024, soit à l'adresse email suivante : marketing@fluidra.fr soit par voie postale à cette adresse :

FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE
81 avenue Maurice Bellonte
66000 PERPIGNAN
FRANCE

ARTICLE 4/ RECLAMATIONS ET RESPONSABILITES

Les frais de connexion et d'impression des bons d'achats (belges) seront non remboursés. Chaque participant belge fait son affaire de l'impression de son bon. Toute demande illisible, incomplète et/ou erronée et/ou envoyée hors délai et/ou ne respectant pas les modalités ci-dessus et/ou manifestement frauduleuse sera considérée comme nulle. Un e-mail, indiquant que votre dossier est non-conforme, vous sera envoyé.

Si vous n'avez pas reçu votre bon d'achat dans un délai de 6 semaines après déclaration de votre achat, formulez une réclamation auprès de notre service promotion. Pour formuler une réclamation auprès de notre service promotion, fournissez une copie de l'ensemble de votre dossier (formulaire, facture/ticket de caisse, confirmation, date d'envoi). Toute réclamation doit être effectuée par mail à l'adresse mail zodiac-promo@adp-promo.fr ou à l'adresse postale

L'AGENCE PROMO adp /opération Zodiac - 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON - FRANCE avant le 30/07/2024, cachet de la poste faisant foi. Passé la date du 30/07/2024, votre réclamation ne pourra être prise en compte. Toute réclamation incomplète et/ou illisible ne sera pas traitée et ne sera pas archivée.

ARTICLE 5/ LITIGES

Il est précisé que les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, corporel, matériel ou immatériel, direct ou indirect causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Elles ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.zodiac-promo.fr. du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'opération et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler son bon déroulement. Un participant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son lot.

FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE, FLUIDRA BELGIQUE et FLUIDRA S.A se réservent le droit de modifier ou d'interrompre à tout moment l'opération, en cas de force majeure, sans aucune forme d'indemnité. Tout document annexe est complémentaire au présent règlement. La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. L'interprétation du Règlement relève de la compétence exclusive de la Société Organisatrice. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement ou au principe du Jeu sera automatiquement disqualifié, et n'aura aucun droit sur le lot qui aurait pu lui être initialement attribué. La Société Organisatrice se réserve dans ce cas le droit de remettre ce lot en jeu.

Toute réclamation doit être effectuée par mail à l'adresse mail zodiac-promo@adp-promo.fr ou à l'adresse postale L'AGENCE PROMO adp /opération Zodiac - 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON - FRANCE avant le 30/07/2024, cachet de la poste faisant foi. Passé la date du 30/07/2024, votre réclamation ne pourra être prise en compte. Toute réclamation incomplète et/ou illisible ne sera pas traitée et ne sera pas archivée.

En cas de réclamation, une copie des éléments fournis sera exigée. Les décisions que les Sociétés FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE et FLUIDRA BELGIQUE, seraient amenées à prendre pour régler les litiges liés à l'opération ou à l'application du présent règlement seront sans appel.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service consommateurs de l'opération via :zodiac-promo@adp-promo.fr

ARTICLE 6/ DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par L'AGENCE PROMO adp domiciliée à Lyon (69), et par FLUIDRA domicilié à Perpignan (66), responsables de traitement afin de gérer le remboursement des offres commerciales sur les produits.

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de Fluidra Commercial France. La base légale du traitement est le consentement des personnes. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, y compris le profilage, d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, en vous adressant à dataprivacy@fluidra.com, accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature.

ARTICLE 7/ DEPOT LEGAL

Le règlement, déposé à la SELARL 812- HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine - 78000 Versailles, peut être consulté sur le site www.zodiac-promo.fr ou être envoyé gratuitement sur simple demande à l'adresse de l'opération zodiac-promo@adp-promo.fr. Toute demande illisible ou incomplète ne sera pas traitée.

ANNEXE 1

***Liste des produits Zodiac concernés par l'offre « jusqu'à 70€ EN BON D'ACHAT, ON Y VA ? » :**

ROBOT	CODE	Montant BDA
RF 5200iQ	WR000576	50€
RF 5400iQ	WR000411	60€
RF 5600iQ	WR000507	70€

Liste des points de vente participants disponible sur www.zodiac-promo.fr/revendeurs

**Règlement du jeu avec tirage au sort
« Jusqu'à 1000€ à gagner chaque vendredi,
ça vous dit ? »**

**Opération « POUR LES MANIAQUES ET LES FANS DU HAMAC, ILY A ZODIAC »
Règlement du jeu avec tirage au sort
« Jusqu'à 1000€ à gagner chaque vendredi, ça vous dit ? »**

ARTICLE 1/ PRÉSENTATION

FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE, ayant son siège social à Avenue Maurice Bellonte, 66000 PERPIGNAN, inscrite au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 300300290, FLUIDRA BELGIQUE ayant son siège à Avenue Zénobe Gramme, 1300 WAVRE, et FLUIDRA S.A., ayant son siège social à Av. Alcalde Barnils, 69, 08174 Sant Cugat del Vallès, Barcelona, Espagne en tant que société mère du Groupe FLUIDRA organisent une opération du 4 mai à u 28 juin 2024 en France métropolitaine (Corse incluse) et en Belgique.

Cette opération baptisée «**POUR LES MANIAQUES ET LES FANS DU HAMAC, ILY A ZODIAC** » propose un jeu avec tirage au sort « **Jusqu'à 1000€ à gagner chaque vendredi, ça vous dit ?** », accessible à toute personne ayant acheté un des produits sélectionnés parmi la gamme VOYAGER.

L'opération est annoncée sur :

- Des banderoles
- Des stop rayons

La liste des supports relayant l'opération est donnée à titre indicatif mais peut être amenée à évoluer.

ARTICLE 2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU AVEC TIRAGE AU SORT

La promotion « Jusqu'à 1000€ à gagner chaque vendredi, ça vous dit ? », est un jeu, ouvert à toute personne physique majeure résident en France ou en Belgique, disposant d'un accès Internet et ayant acheté un robot ZODIAC® neuf de la gamme VOYAGER, durant la période promotionnelle, auprès d'un revendeur ZODIAC. La liste des produits porteurs de l'offre est mentionnée en annexe 1. Ce jeu consiste à l'attribution de 8 lots par tirages au sort. Un tirage par semaine du 10 mai au 29 juin 2024.

LES CONDITIONS ET PROCÉDURES SONT DÉTAILLÉES CI-DESSOUS

Pour participer au(x) tirage(s) au sort, c'est simple :

- 1. ACHETEZ UN PRODUIT ZODIAC** porteur de l'offre « Jusqu'à 1000€ à gagner chaque vendredi, ça vous dit ? » » chez un revendeur Zodiac entre le 4 mai et le 28 juin 2024 inclus (date sur ticket de caisse ou facture faisant foi)
- 2. MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE PREUVE D'ACHAT** (facture ou ticket de caisse avec référence(s)) et connectez-vous sur le site www.zodiac-promo.fr
- 3. COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE DE PARTICIPATION** « Jusqu'à 1000€ à gagner chaque vendredi, ça vous dit ? » : complétez intégralement vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, téléphone, et adresse email), sélectionnez le produit Zodiac® VOYAGER que vous avez acheté (menu déroulant) et indiquez son numéro de série (à trouver sur votre facture et/ou sur l'étiquette placée sur le produit), indiquez les nom/ ville / code postal de votre revendeur ZODIAC (qui figurent sur votre facture)).
- 4. TÉLÉCHARGEZ VOTRE PREUVE D'ACHAT** directement sur le site (format PDF, JPEG ou PNG) : Scannez ou photographiez directement votre preuve d'achat en entourant obligatoirement le libellé du produit ZODIAC® porteur de l'offre et la date d'achat (si vous choisissez de la photographier, assurez-vous que l'ensemble du document soit net et lisible)
- 5. VALIDEZ** votre participation au plus tard le 28 juin 2024 sur le site www.zodiac-promo.fr

Une notification de confirmation vous indiquant que votre participation a bien été prise en compte, sera affichée automatiquement en haut de la page du site www.zodiac-promo.fr. Chaque inscription vous permet de participer à tous le(s) prochain(s) tirage(s).

Cette offre est :

- Réservée aux particuliers résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et en Belgique
- Valable pour tout achat d'au moins un produit éligible ZODIAC® indiqué en annexe 2
- Valable du 04/05/2024 au 28/06/2024 (inclus), accessible uniquement sur Internet
- Valable chez les revendeurs ZODIAC partenaires de l'opération
- Non-éligible à l'achat d'un robot Zodiac® sur internet.
- Cumulable tout au long de la période

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service consommateurs de l'opération via : zodiac-promo@adp-promo.fr

ARTICLE 3 / DOTATIONS

Les 8 lots seront attribués par tirages au sort du 10 mai au 29 juin 2024, exécutés par L'AGENCE PROMO adp.

La dotation attribuée à chacun des 8 lauréats : Le remboursement de son robot ZODIAC® VOYAGER dans la limite de 1000€ TTC. La valeur s'entend le montant NET payé par le lauréat, toute remise déduite. Le revendeur ZODIAC devra préalablement confirmer son accord quant à la légitimité de son client (pas de retour produit, pas d'incident de paiement ...)

Chaque lauréat du tirage au sort sera avisé par l'une des sociétés organisatrices, par téléphone, par courrier ou par e-mail, aux coordonnées indiquées sur son formulaire de participation.

Pour bénéficier de son remboursement, chaque lauréat devra confirmer son accord et adresser son RIB bancaire (émanant d'une banque française ou belge). Passé un délai de 30 jours après l'avis de gain par la Société organisatrice, et sans réception de son accord et/ou de ses coordonnées bancaires, le lauréat perdra définitivement son gain, sans indemnité, sous quelque forme que ce soit.

Le remboursement sera effectué dans un délai de 6 à 8 semaines après réception du dossier complet.

Chaque lot attribué est strictement personnel, de telle sorte qu'il ne peut être ni cédé ni vendu à un tiers quel qu'il soit. Il ne pourra faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'aucun remboursement en espèces ni d'aucun échange ni d'aucune remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire

ARTICLE 4/ LITIGES

Il est précisé que les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, corporel, matériel ou immatériel, direct ou indirect causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Elles ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.zodiac-promo.fr. du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'opération et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler son bon déroulement. Un participant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son lot.

FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE, FLUIDRA BELGIQUE et FLUIDRA S.A se réservent le droit de modifier ou d'interrompre à tout moment l'opération, en cas de force majeure, sans aucune forme d'indemnité. Tout document annexe est complémentaire au présent règlement. La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. L'interprétation du Règlement relève de la compétence exclusive de la Société Organisatrice. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement ou au principe du Jeu sera automatiquement disqualifié, et n'aura aucun droit sur le lot qui aurait pu lui être initialement attribué. La Société Organisatrice se réserve dans ce cas le droit de remettre ce lot en jeu.

Toute réclamation doit être effectuée par mail à l'adresse mail zodiac-promo@adp-promo.fr ou à l'adresse postale L'AGENCE PROMO adp /opération Zodiac - 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON - FRANCE avant le 30/07/2024, cachet de la poste faisant foi. Passé la date du 30/07/2024, votre réclamation ne pourra être prise en compte. Toute réclamation incomplète et/ou illisible ne sera pas traitée et ne sera pas archivée.

En cas de réclamation, une copie des éléments fournis sera exigée. Les décisions que les Sociétés FLUIDRA COMMERCIAL FRANCE et FLUIDRA BELGIQUE, seraient amenées à prendre pour régler les litiges liés à l'opération ou à l'application du présent règlement seront sans appel.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service consommateurs de l'opération via : zodiac-promo@adp-promo.fr

ARTICLE 5/ DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par L'AGENCE PROMO adp domiciliée à Lyon (69), et par FLUIDRA domicilié à Perpignan (66), responsables de traitement afin de gérer le remboursement des offres commerciales sur les produits.

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de Fluidra Commercial France. La base légale du traitement est le consentement des personnes. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, y compris le profilage, d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, en vous adressant à dataprivacy@fluidra.com, accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature.

ARTICLE 6/ DEPOT LEGAL

Le règlement, déposé à la SELARL 812- HUISSIERS, huissiers de justice associés, 88 boulevard de la Reine - 78000 Versailles, peut être consulté sur le site www.zodiac-promo.fr ou être envoyé gratuitement sur simple demande à l'adresse de l'opération zodiac-promo@adp-promo.fr. Toute demande illisible ou incomplète ne sera pas traitée.

ANNEXE 1

Liste des produits Zodiac concernés par l'offre « Jusqu'à 1000€ A GAGNER CHAQUE VENDREDI, CA VOUS DIT ? » :

ROBOT	CODE
RE 4100	WR000498
RE 4300	WR000449
RE 4400 iQ	WR000327
RE 4600 iQ	WR000323
RE AQ47 iQ	WR000592

Chez les revendeurs ZODIAC en France métropolitaine (Corse inclus) et en Belgique – hors distributeurs internet.